

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 10 mars 2026

Présents : 15 personnes présentes sous la présidence de Mme Nicole OURY, maire de Diemeringen, MM. André CONSTANS, Francis KURTZ et Mme Guillemette STOEBNER, Adjointes, MM. Jeannot BAECKER, Dominique BONTEMPS, Georges-Michel FRAIN, Henri MULLER, Mmes Véronique BREY, Rachel CRINON, Léa DENTZ, Sandrine ENSMINGER, Mathilde FORST, Muriel SCHMITT et Carole SIMON.

Membres excusés : M. Jean-Noël LE MEUR, Mme Hélène FLEURY qui donne procuration à M. Georges-Michel FRAIN

Approbation PV de séance du 16 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

Georges-Michel FRAIN est désigné à l'unanimité.

À la suite du dernier PV de séance, Georges-Michel Frain demande si une recherche a été effectuée sur l'avenant proposé à 2500 €/an avec INFRACOST-SFR ? La réponse est non ! Il renouvelle son interrogation sur ce sujet, car il trouve cette somme inférieure à des locations similaires c/ ces antennes-relais au vu, notamment, des 6 antennes d'opérateurs divers qui se sont installées, progressivement, sur ce mât situé près du tennis (avec 6 prises au sol et 12 autres « genre radiateurs ») ?

Pour info, sur le point n°2, il estime à environ 5000 les kms parcourus pour des représentativités de la Commune auprès de structures régionales diverses (Parc Régional, Office du Tourisme, autres...) durant les 12 années de son mandat.

Ordre du jour :

Point 1 : Périscolaire L'Odysée CFU, affectation du résultat, participation des communes

- Le Conseil municipal constate la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et approuve le Compte Financier Unique 2025, suivant :

Dépenses de fonctionnement :	137 946,25 €
Recettes de fonctionnement :	<u>65 278,25 €</u>
Déficit de fonctionnement :	- 72 668,00 €
Report 2024 déficit :	<u>87 209,46 €</u>
Déficit de fonctionnement :	159 877,46 €
Dépenses d'investissement :	4 800,00 €
Recettes d'investissement :	<u>5 267,82 €</u>
Excédent d'investissement :	467,82 €
Report 2024 excédent :	<u>648,02 €</u>
Excédent d'investissement :	1 115,84 €

Déficit total : 158 761,62 €

Le déficit de 2025 est plus important que l'exercice 2025 car des écritures de recettes ont été omises. Cet oubli a été régularisé sur l'exercice 2026.

- Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander les participations suivantes aux communes, à verser au budget périscolaire, solde pour l'exercice 2025 :

- Diemeringen	64 415,66 €
- Mackwiller	4 845,84 €
- Dehlingen	2 114,27 €
- Ratzwiller	3 132,82 €

Certains conseillers regrettent l'absence de la directrice pour commenter ce compte financier et les perspectives d'avenir de ce périscolaire, cette structure inter-communale étant fondamentale pour les services rendus à la population.

En réponse : la directrice avait d'autres obligations et se rendra disponible, si besoin, pour répondre aux éventuelles questions de l'assemblée sur ces sujets.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le CFU du périscolaire L'Odysée.

Point 2 : Commune CFU, affectation du résultat

- Le Conseil municipal constate la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et approuve, à 13 voix pour et 2 voix contre, le C.F.U. 2025, suivant :

Recettes de fonctionnement :	2 003 756,11 €
Dépenses de fonctionnement :	<u>1 363 296,53 €</u>
Excédent de fonctionnement :	+ 640 459,58 €
Excédent de fonctionnement 2024 :	<u>949 610,11 €</u>
Excédent de fonctionnement :	1 590 069,69 €

Recettes d'investissement :	718 267,96 €
Dépenses d'investissement :	<u>1 279 650,20 €</u>
Déficit d'investissement :	561 382,24 €
Déficit d'investissement 2024 :	393 723,84 €
Différence entre les restes à réaliser :	<u>482 718,00 €</u>
Déficit d'investissement :	1 437 824,08 €

Excédent global : 152 245,61 €

- Le Conseil municipal adopte, à 13 voix pour et 2 voix contre, l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025

Le Conseil remercie et félicite nos secrétaires pour le travail effectué sur la présentation avec un PowerPoint du compte administratif de la Commune de l'année écoulée et l'affectation des résultats de l'exercice 2025, mais Georges-Michel Frain regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation au préalable, via, notamment, la Commission des Finances qui ne s'est pas réunie cette année.

Point 3 : versement des indemnités aux adjoints

A la suite d'un retour du Contrôle de Légalité qui a constaté une erreur de date (4 jours en trop...) en ce qui concerne la nomination d'André Constans comme 3^{ème} adjoint, l'Administration a annulé cette nomination.

Une nouvelle délibération a donc été rééditée pour rétablir cette nomination dans des règles conformes à la légalité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Point 4 : aménagement de la forêt communale de Diemeringen 2026-2045

Ce nouvel aménagement pour une période de 20 ans (2026 à 2045) a été présenté à la Commune le 6 mars dernier par Jacques Nold, Chef de projet Aménagement-Environnement à l'Agence de l'ONF Nord-Alsace à Saverne et William Mortz, Technicien Forestier Territorial à Diemeringen.

Cette présentation, exhaustive et bien documentée, a été appréciée par les conseillers (ères) présents, ce qui a permis de développer tous les enjeux et contraintes liés à notre forêt communale, particulièrement dus au réchauffement climatique et aux problématiques sanitaires qui risquent d'impacter sa gestion forestière avec des conséquences économiques importantes durant ces prochaines années.

Georges-Michel Frain, qui a participé à cette étude, félicite ces forestiers de l'ONF pour la qualité de ce document, qu'il trouve meilleur que les précédents, grâce à une sylviculture plus raisonnée et une mise en valeur de ce patrimoine par la préservation de sa biodiversité (par exemple : mise en place d'un îlot de forêt en libre évolution, augmentation des surfaces traitées en futaie irrégulière...).

Pour suivre sur le terrain ce nouvel outil de gestion forestière, il conseille à la nouvelle équipe communale de faire des tournées régulières dans cette belle forêt, accompagnées par William et, éventuellement lui-même.

Le Conseil municipale émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

Suite à la question d'André Constans sur une éventuelle interdiction des plantations de Douglas, Georges-Michel Frain répond que, pour le moment, les plantations de cette essence ne sont pas interdites et sont même subventionnées par l'Etat pour reboiser certaines forêts, surtout privées.

Cependant, l'introduction de cette essence allochtone fait toujours débat avec les naturalistes et le Parc Régional pour des raisons écologiques.

Appréciés des forestiers pour sa croissance rapide et des professionnels du bois pour la qualité intrinsèque de son bois, ces Douglas, ni sapin ni pin mais plutôt tsuga, vendus sous l'appellation « pin de l'Oregon », introduits en France en 1842, commencent à poser quelques problèmes sanitaires suite à l'apparition de nouveaux insectes parasites et de champignons pathogènes provenant de son aire naturelle (USA : Etat de Washington et Canada : Province de la Colombie Britannique...) dont ils étaient jusqu'à présent protégés.

C'est pourquoi, par crainte de nouveaux dépérissements (scolytes, champignons) qui sont en train de détruire les peuplements d'épicéas, les naturalistes et certains forestiers ne sont pas favorables à l'extension de plantations massives de Douglas (déjà 420 000 ha en France). Par contre, quelques plants en mélange avec d'autres feuillus ou résineux peuvent être aujourd'hui recommandés dans des stations bien adaptées.

Points divers :

Certaines interventions de quelques membres du Conseil préconisent de supprimer les points divers.

Georges-Michel Frain conteste fortement ces injonctions illégitimes et s'étonne de cette soudaine et incompréhensible demande, ces points étant traités lors de toutes les dernières séances de ce Conseil.


Suite à un contact avec la Préfecture, rien ne limite l'usage de ces points divers du moment qu'aucune délibération n'y soit prise. Bien au contraire, ils sont recommandés pour évoquer certains points relevant de la gestion communale qui seraient omis dans un arbitraire « ordre du jour ».

Avec les récentes réformes ineptes du code électoral, voudrait-on vider de sa substance ce qui reste de la démocratie locale dans nos zones rurales, malgré une forte demande de transparence des affaires communales par nos concitoyens ?

Sur ce, un pot de départ pour les conseillers sortants a suivi cette séance dans une ambiance très conviviale.

La séance est levée vers 21h20.

Bonne chance et bon courage à la nouvelle équipe.


Le secrétaire de séance
Georges-Michel FRAIN

Suivent les signatures de
tous les membres présents.
Pour extrait conforme.
Diemeringen, le 10 mars 2026.
Le Maire : Nicole OURY.

